

DÉCISION N°04-2025

Objet : Signature d'une convention pour mise à disposition d'un local à la station La Combe Saint-Pierre par l'association « Le Sporting Club de Charquemont ».

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Vu** le besoin d'un local pour l'association ;

DÉCIDE

- De signer une convention de mise à disposition d'un local à « la station La Combe Saint-Pierre » de 70 m² dont la charge locative est estimée à 140 € mensuels à titre gracieux à l'association « Le Sporting Club de Charquemont ».

Fait à Maïche, le 16/01/2025

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le : 28/01/25

